



# RÉFLEXIONS SUR LA REDD+



PROGRAMME  
ONU-REDD



## PROGRAMME ONU-REDD

Le Programme ONU-REDD est l'initiative collaborative des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+) dans les pays en développement. Lancé en 2008, le Programme s'appuie sur le pouvoir fédérateur et l'expertise de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

Le Programme ONU-REDD soutient des processus REDD+ déterminés et pilotés par les pays et travaille en faveur de l'engagement informé et constructif de toutes les parties prenantes, y compris les peuples autochtones et autres communautés dépendant de la forêt, dans la mise en œuvre de la REDD+ à l'échelon national et international. Le Programme s'emploie aussi à sensibiliser l'opinion internationale à l'importance que revêt l'inclusion d'un mécanisme REDD+ dans l'accord futur sur le changement climatique et à recueillir un consensus.



## TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction .....	3
2. Mobilisation des parties prenantes pour la REDD+ : Défendre le droit au consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause.....	4
3. La REDD+ et les avantages écosystémiques multiples des forêts : Voir au-delà du carbone.....	7
4. MRV et suivi pour la REDD+ : Satisfaire le besoin d'information à tous les niveaux .....	10
5. Conclusion.....	13

## Sigles et Acronymes

CCB : Climat, Communauté et Biodiversité

CPLCC : Consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause

OIT : Organisation internationale du travail

GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

MRV : Mesure, Rapportage et Vérification

ONG : Organisation non gouvernementale

REDD+ : Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement et l'amélioration et la conservation des stocks de carbone forestiers et durable gestion des forêts dans les pays en développement

TEEB : Économie des écosystèmes et de la biodiversité

UNDRIP : Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

CCNUCC : Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique

## INTRODUCTION

Il y a consensus à l'échelle internationale sur la nécessité d'intégrer la REDD+ aux efforts mondiaux en vue d'atténuer les changements climatiques, et ce, principalement pour deux raisons. En premier lieu, la déforestation et la dégradation des forêts sont à l'origine d'environ 17 pour cent des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Ensuite, la REDD+ est largement considérée comme un moyen peu coûteux de réduire les émissions de carbone. Si les pays continuent de mettre en place les conditions propices à la REDD+, la conception et la mise en œuvre du dispositif suscitent cependant par leur complexité des questions et des difficultés appelant des solutions et des approches innovantes.

Ainsi, comment les pays peuvent-ils associer un vaste éventail de parties prenantes, des peuples autochtones au secteur privé, sans freiner l'avancée et la mise en œuvre de la REDD+ ? Comment garantir les droits des peuples autochtones et des autres communautés tributaires des forêts ? Quels sont les outils les plus à même d'établir des systèmes de MRV et de suivi effectifs pour la REDD+ ? L'accent mis sur le carbone limite-t-il les options politiques requises pour aborder les diverses valeurs des forêts ?

Dans ces *Réflexions sur la REDD+*, le Programme ONU-REDD explore quelques-unes de ces questions délicates à travers trois articles qui examinent les défis soulevés par l'application du CPLCC dans l'engagement des parties prenantes dans la REDD+, les avantages écosystémiques multiples de la REDD+ au-delà du carbone, et le MRV et le suivi au service de la REDD+. Nous invitons nos lecteurs à participer et à partager leurs objections et leurs points de vue avec le Programme tout au long de l'année 2011.

**Dr. Yemi Katerere**

Chef du Secrétariat du Programme ONU-REDD

Décembre 2010

## MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES POUR LA REDD+ :

### Défendre le droit au consentement libre, préalable et en connaissance de cause

Le CPLCC désigne le droit collectif des peuples, en particulier autochtones et tribaux, de consentir ou non aux décisions pouvant porter atteinte aux droits et intérêts liés à leurs terres, leurs territoires et leurs ressources. Le CPLCC est explicitement reconnu par des instruments internationaux clés, comme l'UNDRIP et la Convention 169 de l'OIT. L'application du CPLCC se généralise progressivement dans une vaste gamme de secteurs : préservation, industries extractives, sylviculture, plantations, et même développement d'infrastructures comme la construction de barrages. Plusieurs grandes agences (l'ONU et certaines banques régionales de développement multilatérales<sup>1</sup>, par exemple), ONG, systèmes de certification comme les standards CCB, et organisations sectorielles comme la Table ronde sur l'huile de palme durable<sup>2</sup> renvoient dans leurs politiques et principes au CPLCC ou aux principes de consultation des communautés et du consentement.

#### REDD+ et CPLCC

Dans les pays en développement susceptibles d'être visés par les activités REDD+, une proportion importante des espaces boisés correspond aux terres, territoires et ressources des peuples autochtones et des autres communautés tributaires des forêts. Le texte de négociation sur la REDD+ au titre de la CCNUCC confirme ce lien, réitérant la nécessité d'instaurer des garanties pour les droits des peuples autochtones et des membres des communautés locales, et prend tout particulièrement acte de l'UNDRIP<sup>3</sup>. L'adoption de procédures pour le respect du CPLCC pourrait être un facteur déterminant de la pérennité de la REDD+ et contribuer à assurer le respect des droits de l'ensemble des parties prenantes. Conscient de cet élément et conformément à son mandat consistant à appuyer la mise en œuvre de l'UNDRIP, le Programme ONU-REDD développe actuellement des directives pour le respect du CPLCC dans ses activités.

Bien que l'importance des principes qu'incarne le droit au CPLCC soit largement admise, son adoption généralisée se heurte à une difficulté : comment définir précisément les méthodes de mise en œuvre du CPLCC ? Cet article évoque certains des enjeux complexes liés au CPLCC et à la REDD+. Quelles opinions le CPLCC suscite-t-il ? Quelles sont les assertions contraires ? En abordant ces problématiques, les acteurs impliqués dans la REDD+ peuvent envisager les opportunités et les défis que soulève le soutien au CPLCC.

#### CPLCC et développement national

Selon certaines interprétations, le respect du droit au CPLCC pourrait inciter les peuples autochtones à refuser la poursuite sur leurs terres d'activités que d'autres considèrent importantes pour le développement national. Est-il possible que les processus liés au CPLCC freinent ou interrompent la progression des activités de REDD+, entravant sa mise en œuvre ?

► En premier lieu, le droit au développement doit englober les droits de tous les citoyens, notamment les droits des peuples autochtones à l'autodétermination, à la culture, et à des moyens de subsistance respectueux des trajectoires de développement propres aux communautés ; le droit au CPLCC doit ainsi être inscrit dans une vision du développement fondée sur les droits. En second lieu, appliquées judicieusement et dans le respect du Droit, les mesures d'application du CPLCC peuvent contribuer à réduire le risque de conflits susceptibles de perturber les activités. C'est pour cette raison qu'un nombre croissant d'entreprises privées liées au secteur forestier au sens large a adopté des mécanismes de CPLCC ou similaires<sup>4</sup>. L'absence de consentement acceptable peut engendrer des coûts, comme l'illustre le cas des exploitations d'huile de palme au Sarawak, en Malaisie, où de nombreux procès ont été intentés par des deman-

deurs autochtones contre les entreprises exploitantes<sup>5</sup>. En ce qu'il renforce l'interface entre l'État et les peuples autochtones, le respect du CPLCC peut en outre présenter des avantages en termes de développement au sens large pour la REDD+.

#### À qui et comment le CPLCC devrait-il s'appliquer ?

Comment définir les groupes titulaires du droit au CPLCC ? Comment définir les ressources ou les problématiques auxquelles le CPLCC devrait s'appliquer ?

► Le droit international recèle une mine d'indications sur les destinataires et le champ d'application du CPLCC. L'UNDRIP établit sans ambiguïté que les peuples autochtones ont le droit aux "terres, territoires et ressources qu'ils possèdent et occupent traditionnellement ou qu'ils ont utilisés ou acquis" et que le CPLCC s'applique à tout projet, mesure législative ou administrative, prospection de ressources naturelles ou décision susceptible d'avoir des incidences sur les terres/territoires/ressources des peuples autochtones<sup>6</sup> <sup>7</sup>. Le CPLCC est un concept ancien sous-tendant un corpus émergent de normes et de standards contemporains ; grâce à la REDD+, de nouvelles possibilités se présenteront de faire progresser notre compréhension et les pratiques dans ces domaines.

#### Qui donne son consentement et qu'entend-on par une représentation adéquate ?

Quel(le)s acteurs/institutions représentent réellement les communautés dont le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause est sollicité ? Compte tenu du risque possible de décrochage entre les processus étatiques formels et communautaires informels, comment garantir la légitimité des organes de représentation ?



► Le droit international encadre précisément les droits des peuples autochtones à se représenter eux-mêmes par l'intermédiaire de leurs propres institutions<sup>8</sup>. Les approches peuvent différer d'un contexte culturel à l'autre, mais ces dernières doivent être identifiées et respectées. Des expériences de planification participative de *conservancies* (associations de gestion collective) communautaires pour la protection de la faune en Namibie ont démontré que des processus souples permettant aux communautés de concevoir des procédures pertinentes sur le plan culturel<sup>9</sup> peuvent fonctionner.

#### Investir du temps dans le CPLCC

Le respect du CPLCC exige parfois de nombreuses consultations et un certain temps pour que les communautés parviennent à une décision informée et pleinement consensuelle. Le dispositif REDD+ doit tenir compte des rythmes de toutes les parties prenantes et s'y adapter. Or, il y a urgence à le mettre en œuvre. Afin d'enrayer la cadence effrénée du déboisement et de la

<sup>1</sup> Colchester (2010). Consentement libre, préalable et en connaissance de cause : pour une bonne application du CPLCC pour les forêts et les peuples. The Forests Dialogue. [http://www.forestpeoples.org/documents/law\\_hr/fpic\\_synthesis\\_jun07\\_fr.pdf](http://www.forestpeoples.org/documents/law_hr/fpic_synthesis_jun07_fr.pdf)

<sup>2</sup> TFD (2010). Initiative sur le consentement libre, préalable et en connaissance de cause : document conceptuel. The Forests Dialogue. [http://environment.yale.edu/efd/uploads/TFD\\_FPIC\\_Concept\\_note.pdf](http://environment.yale.edu/efd/uploads/TFD_FPIC_Concept_note.pdf) (en anglais)

<sup>3</sup> Résultat des travaux du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention. Projet de conclusions proposé par le Président, Additif, Projet de décision -/CP.15 : Démarches générales et mesures d'incitation positive pour tout ce qui concerne la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement ; rôle de la préservation et de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement. <http://unfccc.int/resource/docs/2009/awgla8/fr/107a06f.pdf>

<sup>4</sup> Wilson (2009). Approches par l'entreprise de la résolution des conflits dans le secteur forestier. The Forests Dialogue. <http://www.iied.org/pubs/pdfs/G02510.pdf>

<sup>5</sup> Colchester, Marcus, Wee Aik Pang, Wong Meng Chuo et Thomas Jalong, 2007. La Terre est la vie : les droits fonciers et le secteur de l'huile de palme au Sarawak. Forest Peoples Programme et SawitWatch, Bogor. [http://www.forestpeoples.org/documents/asia\\_pacific/sarawak\\_land\\_is\\_life\\_nov07\\_eng.pdf](http://www.forestpeoples.org/documents/asia_pacific/sarawak_land_is_life_nov07_eng.pdf) (en anglais)

<sup>6</sup> Articles 10 et 32, UNDRIP.

<sup>7</sup> Article 19, UNDRIP.

<sup>8</sup> Ibid.

<sup>9</sup> CIEL (2010). CLPCC et ONU-REDD : considérations juridiques et pratiques (en anglais seulement). Centre pour le droit international de l'environnement (CIEL)



dégradation des forêts, de conserver l'élan politique et d'opérer une convergence avec les processus de la CCNUCC, la REDD+ doit être mise en pratique sans retard. Les processus liés au CPLCC sont-ils trop laborieux et chronophages pour être compatibles avec la réalisation des objectifs de la REDD+ ?

► En investissant dans des procédures apparemment fastidieuses au nom du respect du CPLCC, il est en fait possible de réduire les coûts de transaction à l'avenir et de renforcer le succès des activités REDD+. Il est également démontré que les forêts liées aux peuples autochtones possèdent un effet protecteur plus grand que des aires protégées comparables<sup>10</sup>. L'argument selon lequel il serait possible d'expédier la mise en œuvre de la REDD+ au détriment du CPLCC est potentiellement fallacieux. En plus de bafouer les droits fondamentaux, le fait de "gagner du temps" en bâclant les procédures aboutit à des retards, engendre des coûts et compromet les résultats. Les approches gagneront en efficacité à mesure que progressent les travaux portant sur la CPLCC pour la REDD+, en particulier avec le soutien des institutions, des politiques et des donateurs.

## Légalité et légitimité du CPLCC

Le CPLCC repose largement sur des instruments internationaux comme l'UNDRIP, et peu de pays

l'entérinent explicitement dans leurs législations nationales. Cela pourrait-il compromettre les efforts consentis pour faire valoir les droits au CPLCC ?

► Le CPLCC jouit dans le droit international d'une grande légitimité, et la plupart des pays éligibles pour des activités REDD+ sont signataires des instruments juridiques qui le consacrent. Les droits voisins dépassent de loin le champ de l'OIT 169 et ceux énoncés dans l'UNDRIP. On les retrouve dans un grand nombre de traités sur les droits humains ou autres dont l'application est quasiment universelle. En outre, il est parfois possible de s'appuyer sur des législations nationales, comme les lois existantes sur les droits fonciers et le droit coutumier reconnu. Certains pays, comme la Bolivie, le Paraguay et les Philippines, possèdent des dispositions nationales ou ont procédé à des activités en faveur des principes du CPLCC. Ainsi, le gouvernement du Paraguay a conclu avec les Mby'a du sud du pays un accord formel prohibant sur leurs territoires les projets environnementaux susceptibles de violer leurs droits à l'autodétermination et le CPLCC<sup>11</sup>. Il pourrait s'écouler un certain temps avant que les récentes initiatives de droit international en matière de CPLCC soient intégrées dans le droit national des pays membres des Nations Unies. Les activités REDD+ pourraient contribuer à mobiliser et renforcer cette évolution positive au niveau des pays.

Malgré les difficultés soulevées par l'application du droit au CPLCC, celui-ci est crucial pour le droit à l'autodétermination des peuples autochtones. En ce qu'il promet également un renforcement de la légitimité, de l'efficacité, de l'appropriation, de la pérennité et de la longévité des activités REDD+ sur le terrain, et qu'il réduit les risques de différends à venir, c'est un domaine-clé que les acteurs impliqués dans la REDD+ doivent développer et dans lequel ils doivent investir.

## LA REDD+ ET LES AVANTAGES ÉCOSYSTÉMIQUES MULTIPLES DES FORÊTS :

### Voir au-delà du carbone

Le mécanisme de REDD+ nourrit l'espoir d'une intensification des efforts déployés pour préserver, protéger et gérer durablement les forêts. Tandis que la REDD+ évolue vers un mandat international de lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts, les facteurs de pérennité du mécanisme dépendront dans une large mesure des ressources financières disponibles et de leur déploiement. Les pays seront sommés de mobiliser et d'infléchir les investissements REDD+ dans le sens d'une réforme de l'usage et de la gestion des forêts, en faveur du développement, d'une plus grande préservation et de moyens de subsistance renforcés.

Pour examiner la manière dont la REDD+ abordera les avantages multiples des forêts, le présent article soulève trois questions : pourquoi le mécanisme REDD+ devrait-il être axé sur les autres avantages de la forêt ? L'application des garanties destinées à protéger la biodiversité, les services écosystémiques et les avantages sociaux risque-t-elle de paralyser la REDD+ ? La valorisation des avantages multiples vaut-elle l'investissement ?

### Pourquoi valoriser en priorité les autres avantages de la forêt ?

Les forêts jouent un rôle central dans l'équilibre mondial en carbone, mais elles assurent également une multitude d'autres services en complément du stockage du CO<sub>2</sub>. Les forêts abritent plus des deux tiers de la biodiversité terrestre, et constituent une source vitale de services écosystémiques, approvisionnant les populations en eau, aliments et bois énergie et remplissant une fonction de régulation du climat et des inondations, entre autres. Il importe également de reconnaître la biodiversité comme élément clé des écosystèmes forestiers, et de convenir que le stockage du carbone et le potentiel de séquestration du carbone par les forêts peuvent être considérables dans des zones riches en biodiversité. Il est tout aussi crucial de comprendre que la biodiversité est un facteur de résilience dans un écosystème forestier à multiples échelles, assurant ainsi la stabilité à long terme du stock de carbone forestier<sup>1</sup>. Investir dans la biodiversité et les services écosystémiques, c'est investir dans la protection des stocks de carbone forestier. Or, selon les méthodes choisies par les pays et les circonstances de la mise en œuvre du futur mécanisme REDD+, la biodiversité et les services écosystémiques sont autant synonymes de risques que de bénéfices<sup>2</sup>. Ainsi, la lutte

contre la déforestation peut produire des avantages en freinant la disparition et la fragmentation de l'habitat, mais elle peut également se révéler néfaste ailleurs si la protection d'une zone contre le déboisement déplace la pression de conversion vers d'autres écosystèmes riches en biodiversité ou importants pour les services écosystémiques.

Les rapports TEEB récemment publiés désignent clairement les avantages supplémentaires liés aux investissements dans la biodiversité et les services écosystémiques des forêts, et évoquent le coût vertigineux engendré par le remplacement des services fournis par l'écosystème<sup>3</sup>. Ainsi, selon une étude réalisée au Costa Rica, si les revenus pétroliers envisagés après le déboisement de certaines zones concernées peuvent atteindre 200 millions de dollars américains, le coût réel en termes de pertes de services écosystémiques serait dix fois supérieur au revenu des ressources (soit un coût de l'ordre de 2 milliards de dollars). Les services rendus par les forêts subviennent directement aux besoins d'1,2 milliard de personnes, qui vivent pour un grand nombre dans une extrême pauvreté. Plusieurs raisons plaident ainsi en faveur de la gestion durable et de la conservation des forêts au-delà de leur valeur en carbone.

Au niveau national, le Rwanda illustre clairement le coût du déclin des services écosystémiques et de la dégradation du bien-être humain qui s'en est

<sup>10</sup> Nelson, A. et Chomitz, K.M. (2009). Efficacité des aires protégées dans la réduction de la déforestation tropicale. Analyse mondiale de l'impact du statut protégé. Note d'évaluation 7. Banque mondiale. [http://siteresources.worldbank.org/INTOED/Resources/protected\\_areas\\_eb.pdf](http://siteresources.worldbank.org/INTOED/Resources/protected_areas_eb.pdf)

<sup>11</sup> CIEL (2010). CLPCC et ONU-REDD : considérations juridiques et pratiques (en anglais seulement). Centre pour le droit international de l'environnement (CIEL).

<sup>1</sup> Voir Cahier technique CDB n°43, la synthèse de la relation biodiversité/résilience/stabilité dans les écosystèmes forestiers, qui démontre que la résilience et la stabilité des forêts dépendent de la biodiversité, à de multiples échelles. (I. Thompson, B. Mackey, S. McNulty et A. Mosseler. Résilience des forêts, biodiversité et changement climatique (en anglais). Cahier technique CDB n°43. (Convention sur la diversité biologique et PNUF)

<sup>2</sup> Voir par exemple les études qui évoquent les solutions pour réduire les émissions de carbone tout en optimisant les avantages pour la biodiversité dans Venter et al., Valoriser les paiements du carbone pour protéger la biodiversité (en anglais). Vol. 326. Science.

<sup>3</sup> Le rapport sur l'économie des écosystèmes et de la biodiversité (TEEB) chiffrait la perte de valeur en capital des flux de services découlant de la disparition des forêts liée au déboisement au cours d'une seule année entre 2 000 et 4 500 milliards de dollars américains.



suivi. Une étude de la déforestation dans les zones montagneuses et de la destruction des régions humides dans les zones de basse altitude démontre la faible capacité de ces écosystèmes à filtrer, réguler et purifier l'eau. Depuis l'indépendance du Rwanda, la superficie des zones protégées a été réduite de moitié, de 4 115 km<sup>2</sup> à 2 073 km<sup>2</sup><sup>4</sup>. La disparition de ces services écosystémiques a provoqué des déplacements de communautés, la sédimentation de centrales hydrauliques, des inondations, des glissements de terrain et une grave érosion. Bien planifié, le mécanisme REDD+ pourrait donc stabiliser le carbone forestier et épargner aux pays les coûts de remplacement des services écosystémiques disparus, mais également procurer un nombre substantiel d'avantages écosystémiques et sociaux.

### L'application des garanties destinées à protéger la biodiversité, les services écosystémiques et les avantages sociaux risque-t-elle de paralyser la REDD+ ?

Certains s'inquiètent, si les avantages multiples sont inclus dans la REDD+, du risque que le mécanisme ne soit inutilement alourdi et que sa capacité à poursuivre son but initial, en faveur des stocks de carbone et de leur renforcement, ne soit affectée. Toutefois, il y a lieu de penser que les avantages multiples pourront appuyer l'efficacité du mécanisme. À cette fin, il convient non seulement d'identifier les services écosystémiques susceptibles de fournir le meilleur rendement économique et écologique, sans méconnaître le poids relatif

des autres produits et services, mais aussi de préciser et de régler les problèmes soulevés par le régime foncier et de créer un cadre institutionnel et de gouvernance propice.

Cependant, le succès de la REDD+ dépendra en dernier lieu de la capacité du mécanisme à prendre en compte et satisfaire les besoins et les intérêts des parties prenantes concernées. La garantie des avantages multiples est l'occasion de répondre aux besoins d'un grand nombre de ces parties prenantes – en particulier les petits exploitants, les communautés dépendant des forêts et autochtones, ainsi que les autres communautés dont la survie est grandement tributaire des services fournis par les forêts et qui sont directement affectées par la raréfaction des biens et services écosystémiques. Même dans les cas où les avantages multiples entraînent des coûts supplémentaires, ces derniers nécessiteront sans doute peu d'investissements supplémentaires et engendreront des bénéfices environnementaux et sociaux considérables. Venter et al., dans une étude très largement citée, ont démontré qu'à avantages quasiment égaux en termes de carbone, les investissements pourraient être aiguillés de manière à dégager plus ou moins d'avantages en biodiversité<sup>5</sup>. Ils ont indiqué qu'il était possible, en sacrifiant peu les rendements en carbone, de dégager des avantages significatifs pour la biodiversité et les services écosystémiques. C'est pour cette raison que des informations pertinentes sur la répartition spatiale du carbone forestier, la biodiversité et les services écosystémiques sont cruciales pour anticiper les répercussions des décisions de REDD+ sur les paysages boisés. De fait, la cartographie des zones de grande diversité biologique et du carbone récemment réalisée au niveau national en Bolivie, au Nigéria, en Tanzanie et au Viet Nam s'avère un précieux outil de planification en ce qu'elle met en lumière les chevauchements entre les principaux écosystèmes critiques et les forêts à haute valeur carbone<sup>6</sup>. Les avantages multiples doivent également être surveillés pour que l'impact des différentes activités REDD+ sur la biodiversité et les services écosystémiques soit mieux compris. Certains objectent que

le mécanisme pourrait susciter des coûts supplémentaires ou grever des ressources déjà limitées. Il existe des solutions susceptibles de limiter le recours à des ressources supplémentaires, comme l'usage de données émanant des programmes de suivi existants au niveau national. Ainsi, certaines des données relatives à la qualité de l'eau, recueillies régulièrement par les agences gouvernementales à des fins sanitaires, peuvent également servir le suivi des avantages multiples liés à la REDD+.

### La valorisation des avantages multiples vaut-elle l'investissement ?

Certains prédisent que la valorisation des avantages multiples sera difficile, coûteuse et compromettra le retour sur investissement nécessaire à la préservation des avantages multiples des forêts. Pourtant, la future REDD+ incite les pays donateurs et en développement à investir dans le renforcement des capacités pour la REDD+ en particulier, et dans la gestion durable des forêts plus généralement. Depuis des décennies, un consensus existe pour reconnaître le rôle central des forêts dans le développement durable, à condition que les avantages multiples soient correctement valorisés et promus. Un élément fait néanmoins défaut : un catalyseur qui contribuerait à concrétiser les promesses que recèlent les forêts. En ravivant l'intérêt et les investissements en faveur d'une bonne gestion des forêts, la REDD+ pourrait remplir cette fonction. Avec une planification adéquate, le mécanisme pourrait ensuite produire des bénéfices dans d'autres domaines. En ce sens, les investissements REDD+ aboutiront à des résultats efficaces et diversifiés.

En outre, les outils, comme ceux destinés à l'aménagement du territoire, les expériences, notamment liées à la préservation de la biodiversité, et les capacités utiles au suivi et à l'évaluation des éléments forestiers ne manquent pas, et peuvent souvent être réorientés afin de valoriser directement et efficacement les avantages multiples. Il est donc possible d'évaluer et de garantir les avantages multiples à un coût supplémentaire rela-

tivement modeste. En impliquant dans son élaboration les parties prenantes intéressées par les avantages multiples (biodiversité, services écosystémiques et sources de revenu de substitution), le mécanisme REDD+ intégrera leurs leçons, leurs capacités et leur expertise, œuvrant à son propre renforcement. Sans un sérieux effort pour garantir la continuité des forêts et des avantages multiples qu'elles fournissent, la viabilité de la REDD+ est compromise. En outre, c'est seulement en prenant en compte les avantages en termes de biodiversité, les services écosystémiques, les moyens de subsistance et l'importance sociale des forêts que les gouvernements nationaux, les donateurs, le secteur privé et les autres parties prenantes clefs seront à même d'envisager dans toute ses dimensions la contribution des forêts au changement climatique, au développement et au bien-être des peuples et de la planète, ainsi que la valeur ajoutée créée par la préservation des forêts.

### Un avenir riche de possibilités

Il importera d'assigner à la REDD+ des objectifs ambitieux mais raisonnés pour sa contribution au sort des forêts. C'est au niveau national, où des approches et outils adaptés peuvent être mis en œuvre afin de surmonter les risques et de renforcer les avantages de la REDD+, que cette démarche doit être formulée et analysée. Comme pour les autres efforts intéressant la REDD+, l'appropriation du processus REDD+ par le pays et l'implication judicieuse et constante des parties prenantes sont indispensables à l'élaboration de garanties réalistes, effectives et équitables, capables d'apaiser les préoccupations légitimes soulevées par la REDD+. Néanmoins, les investissements REDD+ peuvent contribuer à protéger, renforcer et optimiser les services environnementaux et la biodiversité – il serait regrettable, en méconnaissant cette qualité, de manquer le coche. La sauvegarde des services écosystémiques et de la biodiversité des forêts contribuerait par ses avantages multiples aux objectifs nationaux de développement durable et à la réforme du secteur forestier et l'évolution des paysages boisés, tout en atténuant les émissions de gaz à effet de serre.

<sup>4</sup> Charles Karangwa, 2010. Paiements pour services écosystémiques afin de renforcer l'aide sociale au niveau communautaire, l'exemple du Rwanda. Dans J.B. Okeyo-Owuor, Anderson Kipkoech, Odipo Osana et E. Okwousa, dir., Payment for Environmental services for Environmental Conservation and Wealth Creation ("Le paiement pour services écosystémiques au service de la préservation de l'environnement et de la création de richesse"). Vol 1. Compte-rendu de la conférence 20-22 octobre 2010 (Jinja, Ouganda).

<sup>5</sup> Venter et al., 2009. Valoriser les paiements du carbone pour protéger la biodiversité (en anglais).

<sup>6</sup> [http://www.un-redd.org/Multiple\\_Benefits\\_National\\_Activities/tabid/1004/Default.aspx](http://www.un-redd.org/Multiple_Benefits_National_Activities/tabid/1004/Default.aspx) (en anglais)

## MRV ET SUIVI POUR LA REDD+ : Satisfaire le besoin d'information à tous les niveaux

La création de systèmes de suivi forestier pour la REDD+ se heurte à de nombreuses difficultés, liées au MRV du carbone forestier et aux activités d'atténuation connexes, entre autres ; plusieurs arguments plaident pour une approche de suivi pour la REDD+ qui ne se limite pas au carbone. Ainsi, la mise en œuvre de la REDD+ exige que soit compris et analysé en profondeur l'effet réciproque des politiques de REDD+ et des autres objectifs de gestion (c'est-à-dire la gamme plus large des avantages et des enjeux liés à l'usage des ressources forestières et des terres), ainsi que les garanties en termes de gouvernance. Autre argument : pour remplir les conditions attendues de la CCNUCC, le MRV sera plus rentable s'il est intégré dans le suivi forestier à d'autres fins. En l'absence de système de suivi forestier adapté dans de nombreux pays REDD+, les conditions d'un futur mécanisme REDD+<sup>1</sup> exigeront des investissements substantiels.

Le présent article explore trois grandes questions soulevées par l'établissement du MRV et des systèmes de suivi pour la REDD+ : comment faire en sorte que les efforts de suivi produisent des informations qui contribuent à la réalisation des objectifs des politiques et de la gestion forestière, notamment au regard des paiements REDD+ ? Quels outils sont les plus à même de servir un système effectif de MRV ? Le suivi de la REDD+ devrait-il reposer sur des institutions spécifiques ou est-il préférable de recourir à des synergies ?

### Comment faire en sorte que les efforts de suivi produisent des informations qui contribuent à la réalisation des objectifs des politiques et de la gestion forestière, notamment au regard des paiements REDD+ ?

La REDD+ doit être envisagée conjointement avec les avantages multiples connexes des forêts, comme la préservation de la biodiversité, la protection des sols et de l'eau et les produits ligneux et non ligneux. En d'autres termes, les efforts de REDD+ doivent être parties intégrantes des objectifs de développement dans leur ensemble et contribuer à de meilleures sources de revenu, à la lutte contre la pauvreté, à la sécurité alimentaire et énergétique, aux droits fonciers, à la bonne gouvernance, à la gestion durable des forêts et à l'adaptation aux changements climatiques.

Pour être effectifs, les efforts de suivi doivent générer des informations qui aident les politiques et la gestion des forêts à concilier ces objectifs multiples et à optimiser les avantages finaux, parmi lesquels figurent les paiements REDD+. Le Programme ONU-REDD constate que les besoins en information diffèrent

entre les niveaux stratégiques, où l'information est nécessaire aux fins des politiques nationales et de la communication internationale, et les niveaux opérationnels, où les actions locales des propriétaires terriens individuels et des parties prenantes doivent être vérifiées et justifiées<sup>2</sup>.

L'information au niveau stratégique doit posséder un haut niveau de précision et des propriétés statistiques connues, pour appuyer par exemple les paiements en contrepartie des performances d'atténuation. Cette information doit se fonder sur des mesures de qualité fondées sur un échantillonnage sur le terrain. En revanche, un suivi géographique continu du couvert n'est pas indispensable.

Le suivi au niveau opérationnel, quant à lui, doit s'appuyer sur des informations émanant du niveau local. L'exactitude des propriétés statistiques revêt moins d'importance à ce niveau. En outre, les besoins d'information ne sont pas toujours du même ordre qu'au niveau stratégique. L'information souhaitée peut généralement être obtenue indirectement, par exemple en observant l'évolution de la couverture terrestre et d'autres variables pertinentes pour les mesures à prendre.

### Quels outils sont les plus à même de servir un système effectif de MRV ?

Les informations forestières stratégiques pour les politiques nationales et de communication sont normalement dégagées par le biais d'échantillons représentatifs de mesures réalisées sur le terrain. En matière de suivi forestier, la méthodologie est souvent celle d'un "inventaire forestier national", une approche en vigueur depuis un siècle et pertinente pour cet usage. Les modèles existants d'inventaire forestier peuvent aisément être adaptés aux nécessités de la REDD+. Un inventaire forestier national prend en compte les mesures directes, les mesures converties, par exemple en biomasse et en carbone, ainsi que les changements rapides ou progressifs dans le temps.

Une question se pose, régulièrement débattue : comment garantir que les praticiens de la REDD+ évaluent avec fiabilité le carbone forestier dans un pays, en tenant compte des changements dans le temps ? C'est l'un des défis essentiels du suivi pour la REDD+, bien défini dans les normes de rapportage des gaz à effet de serre et les directives du GIEC, et directement en lien avec les activités d'atténuation définies par la REDD+. La priorité est mise principalement sur la soumission de rapports nationaux à la Convention et la comptabilisation anticipée des futurs crédits carbone pour l'ensemble du pays. L'adaptation du concept d'inventaire forestier national, comprenant des séries temporelles de données de télédétection (dans les pays où les données des inventaires forestiers ordinaires ne fournissent pas suffisamment de renseignements) est une méthode adéquate pour satisfaire les exigences nationales en matière de communication pour la REDD+.

Au niveau opérationnel, en revanche, les besoins d'information sont d'un autre ordre. L'évolution de l'affectation des terres est un domaine où, par exemple, une couverture exhaustive et des données de télédétection fréquentes peuvent être utiles au suivi opérationnel<sup>3</sup>. Le suivi de la gouvernance et des mesures de sauvegarde doivent figurer parmi les efforts de suivi de la REDD+ afin de garantir l'efficacité des politiques et

de prévenir les atteintes aux moyens de subsistance ou à l'écosystème. Le Programme ONU-REDD s'inspire des outils et expériences existants, et continue d'élaborer des directives en ce sens. Ici aussi, les besoins de la REDD+ coïncident avec les besoins de suivi et suscitent potentiellement des synergies institutionnelles et opérationnelles.

### Le suivi de la REDD+ devrait-il reposer sur des institutions spécifiques ou est-il préférable de recourir à des synergies ?

La mise en œuvre pratique du MRV et le suivi pour la REDD+ varieront d'un pays à l'autre ; toutefois, en règle générale, le Programme ONU-REDD préconise de se fonder sur les dispositifs existants à des fins de rentabilité et de robustesse. Certains prôneront l'établissement d'institutions et d'activités spécifiques au suivi pour la REDD+, mais une telle solution n'est pas recommandée car la mise en œuvre de la REDD+ doit s'inscrire dans une perspective plus large. Des dispositifs, rôle et responsabilités doivent être fixés à long terme et clairement définis afin de garantir transparence et efficacité. Cette démarche peut nécessiter une législation d'accompagnement. Pour garantir une plus grande transparence et un meilleur accès aux données et à l'information, les parties prenantes devraient être associées à la création et à la mise en œuvre d'un système de suivi. Le sujet est grandement spécialisé et la capacité est limitée, même à l'échelle mondiale. Plusieurs actions existent également qui sont plus efficaces à l'échelon régional ou mondial, comme la formation, le développement de méthodologies et la fourniture de données de télédétection.

En conclusion, du fait des besoins de la REDD+, une attention particulière est portée sur le domaine du suivi forestier. Les systèmes nationaux de suivi forestier sont connus et mis en pratique, mais les capacités font défaut dans de nombreux pays. Dans les années à venir, les efforts de renforcement des capacités et de création de solides systèmes de suivi composeront une part importante et nécessaire des processus REDD+.

<sup>1</sup> Programme ONU-REDD (2009). Cadre d'action 2009-2014 sur la Mesure, Rapportage et Vérification (MRV). [http://www.unredd.net/index.php?option=com\\_docman&task=doc\\_download&gid=473&Itemid=53](http://www.unredd.net/index.php?option=com_docman&task=doc_download&gid=473&Itemid=53) (en anglais)

<sup>2</sup> P. Holmgren et L. Marklund, 2007. Systèmes nationaux de suivi forestier – objectifs, solutions et situation. CABI Publishing. Dans *Forestry and Climate Change* – P.H. Freer-Smith, M. Broadmeadow (dir). CABI Publishing.

<sup>3</sup> E. Tomppo, T. Gschwanter, M. Lawrence, et R.E. McRoberts (publ) 2010. *National Forest Inventories, Pathways for Common Reporting* (Inventaires forestiers nationaux : procédures pour des comptes rendus communs). Springer. ISBN 978-90-481-3233-1

<sup>4</sup> P. Mayaux, P. Holmgren, F. Achard, E. Hugh, H.-J. Stibig et A. Branthomme, 2005. Changements dans le couvert forestier au cours des années 1990 et solutions d'avenir pour le suivi (en anglais). *Philosophical Transactions : Biological Sciences* Vol. 360, n°1454, p. 373-384 (DOI : 10.1098/rstb.2004.1590)

<sup>5</sup> Institut national pour la recherche spatiale, Brésil 2010. *Projet Prodes*. <http://www.obt.inpe.br/prodes/index.html>

## CONCLUSION

Tandis que partout dans le monde les pays élaborent leurs stratégies REDD+, le Programme ONU-REDD continue de suivre de près les premiers enseignements et les questions complexes que suscite la REDD+. Comme le mettent en évidence les articles rassemblés dans la présente publication, ces premiers enseignements soulèvent parfois des difficultés – néanmoins, le succès de la REDD+ exige que soient identifiées et abordées les complexités auxquelles est confronté le mécanisme.

Les enseignements préliminaires qui se dégagent de l'engagement des parties prenantes soulignent la nécessité et la difficulté du respect du droit au CPLCC dans les efforts de préparation à la REDD+. Il est toutefois encourageant de constater la grande reconnaissance dont jouit le droit au CPLCC, et les efforts consentis pour définir les modalités de mise en œuvre de ce droit se poursuivront pour nous aider à mieux appuyer ce domaine d'activité. En promettant la garantie de la légitimité et de la pérennité des activités REDD+ sur le terrain et en diminuant le risque de conflits potentiels, le CPLCC est un domaine incontournable que les acteurs impliqués dans la REDD+ se doivent de développer et de soutenir par des investissements. En outre, des instruments internationaux formulant le droit au CPLCC, comme l'UNDRIP, ont été transposés dans les systèmes juridiques et les politiques de certains pays et représentent un modèle à suivre pour les autres pays.

Concernant la sauvegarde des avantages multiples des forêts, certains craignent qu'en privilégiant ces avantages aux dépens du seul carbone, le futur mécanisme REDD+ coure le risque d'être débordé et incapable d'assurer un retour sur investissement. Toutefois, les enseignements et le travail poursuivi dans ce domaine laissent à penser que des services environnementaux et une biodiversité protégés contribueront aux objectifs nationaux de développement durable et à la réforme du secteur forestier et des paysages boisés, tout en atténuant les émissions de gaz à effet de serre. Les parties prenantes clefs, des populations autochtones et des communautés tributaires des forêts aux homologues nationaux, ont également exprimé leur intérêt commun et leur volonté de garantir la préservation des forêts naturelles avec tous leurs avantages.

L'élaboration de systèmes de suivi des forêts pour la REDD+ fait également naître des difficultés et des possibilités uniques. Les premiers enseignements révèlent des capacités insuffisantes dans de nombreux pays REDD+ et la nécessité de mobiliser des investissements considérables pour remplir les conditions d'un futur mécanisme REDD+. Avec le temps, la difficulté consistera à renforcer les capacités pour un suivi effectif des forêts, afin que les objectifs multiples de la REDD+ soient entérinés par les politiques et les approches de gestion forestière.

Enfin, un impératif apparaît en filigrane des questions évoquées dans la présente publication : la nécessité de gérer les attentes suscitées par la REDD+. Les résultats que les gouvernements nationaux ou locaux espèrent retirer des efforts de REDD+ diffèrent parfois de ce que les groupes communautaires, les exploitants, les sylviculteurs ou les populations autochtones attendent du programme. Si tous ces groupes de parties prenantes sont sans doute aussi impatients de voir réalisés les effets concrets de la REDD+, leurs attentes à l'égard de la REDD+ sont souvent divergentes, et parfois irréalistes, alimentées par une mauvaise compréhension du processus actuel et du mécanisme REDD+ en cours de conception.

On attend également des stratégies REDD+ qu'elles résolvent de profondes difficultés institutionnelles et de gouvernance. Mais les gouvernements sont-ils politiquement déterminés à poursuivre cet objectif ? La REDD+ pourrait faire figure de catalyseur afin de résoudre de vastes problèmes institutionnels, mais elle ne saurait à elle seule dénouer toutes les questions de développement plus larges auxquelles est confronté un pays. À l'avenir, la conception des stratégies REDD+ devrait s'articuler avec les politiques nationales et le développement économique. Les pays devront concilier deux impératifs : garantir une application de la REDD+ pour tous et impliquant les bons secteurs, tout en évitant que l'ensemble des questions de développement d'un pays ne repose sur les stratégies REDD+.

Un mécanisme REDD+ capable de relever ces défis et de répondre à ces attentes assurera la conservation des forêts, constituera un modèle pour l'engagement des populations autochtones, préservera la biodiversité et les services écosystémiques essentiels, et sera une composante effective de la solution au changement climatique.



© FAO/Florita Bottis/FAO



© FAO/Giulio Napolitano/FAO

# RÉFLEXIONS SUR LA REDD+

### Remerciements :

Nombreux sont ceux qui ont contribué par leurs apports inestimables à cette publication, en particulier : Øystein Aasaaren, Mario Boccucci, Tim Boyle, Tim Clairs, Marcus Colchester, Barney Dickson, Emily Dunning, Estelle Fach, Julie Greenwalt, Elspeth Halverson, Kristen Hite, Peter Holmgren, Jason Jabbour, Nina Kantcheva, Tim Kasten, Yemi Katerere, Denise Martinez, Francesco Martone, Charles McNeill, Lera Miles, Matea Osti, Pablo Pacheco, Clea Paz-Rivera, Wahida Patwa-Shah, Ravi Prabhu, Greg Reams, Cheryl Rosebush, Linda Rosengren, Gaya Sriskanthan, Tiina Vahanen, Joberto Veloso de Freitas

### Crédits photo

Couverture (dans le sens des aiguilles d'une montre)  
©FAO/Giulio Napolitano/FAO  
©Libre de droits  
©Libre de droits  
©Libre de droits  
©FAO/Giulio Napolitano/FAO  
©Libre de droits





# P R O G R A M M E ONU-REDD

## **Secrétariat du Programme ONU-REDD**

Maison internationale de l'environnement  
11-13 Chemin des Anémones,  
CH-1219 Châtelaine, Genève, Suisse

**Site Internet : [www.un-redd.org](http://www.un-redd.org)**

**Courriel : [un-redd@un-redd.org](mailto:un-redd@un-redd.org)**

**Blog : <http://unredd.wordpress.com>**

**Suivez-nous sur Twitter et Youtube**

